

Le gouvernement donne enfin de la visibilité à l'éolien en mer et à l'hydrolien dans sa feuille de route énergétique

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), feuille de route du nucléaire et des renouvelables pour les dix ans à venir, a enfin été dévoilée jeudi 12 février. Elle fixe un objectif de 15 GW d'éolien en mer en 2035 et entérine le lancement d'un premier appel d'offres commercial pour l'hydrolien. Des inconnues demeurent cependant sur sa mise en œuvre.



Le Premier ministre Sébastien Lecornu a présenté la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie lors d'une visite dans le Jura sur plusieurs installations hydroélectriques comme ici à Vouglans. | Thomas Samson/AFP

Pas de douche froide pour l'éolien en mer et l'hydrolien dans la troisième version de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). En déplacement sur un barrage hydroélectrique dans le Jura, jeudi 12 février, pour annoncer cette PPE3, Sébastien Lecornu n'a pas réservé de mauvaises surprises. La feuille de route énergétique pour les dix ans à venir « **dont le décret a été signé et paraîtra au Journal officiel demain**

matin », a précisé le Premier ministre, donne la visibilité attendue par la filière pour le développement des deux technologies.

Pour l'éolien en mer, la PPE3 fixe une cible à 15 GW en 2035. Le pacte éolien en mer signé en 2022 entre le gouvernement de l'époque et la filière prévoyait 18 GW à cette date. L'échéance pour atteindre l'objectif est reportée à 2037. Cet ajustement du calendrier est justifié par une volonté **« de mieux intégrer les réalités industrielles, notamment celles liées au raccordement des parcs au réseau électrique »**.

Scénario favorable

Ces 15 GW correspondent au scénario le plus favorable à l'éolien en mer du bilan prévisionnel 2025-2035 présenté en décembre par RTE. Un travail dont le Premier ministre n'a pas caché qu'il avait guidé les choix du gouvernement. **« Les cibles telles qu'elles seront publiées demain tiennent compte de ces scénarios, avec des vraies bornes qui sont transparentes, qui sont techniques, qui sont légitimes, et avec des choix politiques que le gouvernement assume. »**

Pour les prochains appels d'offres éoliens en mer, dont la PPE3 légitime le lancement, il est prévu de prendre en compte dans les cahiers des charges des procédures le règlement européen du Net zero industry act (NZIA) qui vise à favoriser les retombées industrielles en Europe. Dans les critères avancés pour ces prochains appels d'offres se trouvent la résilience, la cybersécurité, l'environnement et le social.

Quel calendrier pour les appels d'offres ?

L'hydrolien fait son entrée dans la feuille de route énergétique française. Un premier appel d'offres pour 250 MW au raz Blanchard y est programmé. De quoi favoriser les décisions finales d'investissement pour les deux fermes pilotes d'Hydroquest et de Normandie hydroliennes en cours de développement dans ce raz Blanchard et surtout lancer la filière industrielle en France.

Désormais fixé sur le cap que souhaite tenir le gouvernement quant au développement de l'éolien en mer et de l'hydrolien, il reste néanmoins à préciser les modalités pour l'atteindre et notamment le calendrier des appels d'offres. Avec une cible à 15 GW en 2035, il est acquis que la prochaine procédure pour l'éolien en mer sera importante en termes de capacité mais il ne faudrait pas traîner pour la lancer.

À traduire sur le terrain

« Il est urgent que cette PPE se traduise maintenant sur le terrain. Nous appelons ainsi le gouvernement à publier sans délai les appels d'offres prévus afin de rassurer les entreprises et les salariés qui ont exprimé de très fortes inquiétudes ces dernières semaines », a réagi Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables (Ser). Présent lors du déplacement du Premier ministre dans le Jura, il s'est dit **« globalement satisfait des arbitrages »**. **« Sur l'éolien en mer, nous**

sommes contents du maintien de cette grande ambition », a-t-il indiqué avant de remercier Sébastien Lecornu « d'avoir conservé dans cette PPE le sujet de l'hydrolien qui tient à cœur aux Normands et aux Bretons ».

La Commission de régulation de l'énergie (Cre) a salué, de son côté, la publication de cette PPE « **qui donne une visibilité essentielle aux filières et va leur permettre de se projeter sur les années à venir en termes d'investissements, de recrutements, d'achats, de plan d'activité** ». L'autorité en charge du bon fonctionnement du marché de l'électricité s'est dite aussi soucieuse « **dans un contexte budgétaire contraint, de trouver le bon ajustement permettant de continuer à développer les énergies renouvelables tout en limitant leur impact sur les finances publiques** ».

Loïc FABRÈGUES